



TAXE D'APPRENTISSAGE

LES BONNES RAISONS DE SOUTENIR
NOTRE ORGANISME DE FORMATION



VERSER CET IMPÔT À QRM, C'EST ACCROÎTRE
LES CHANCES DE RÉUSSITE POUR UNE INSERTION
PROFESSIONNELLE RÉUSSIE.

INVESTISSEZ DANS L'ORIGINALITÉ ! POUR L'ÉDUCATION PAR LE SPORT ! DANS UN SECTEUR D'EMPLOIS !

NOTRE ORGANISME
DE FORMATION

C'EST...



Des apprentis
directement
opérationnels et qualifiés



Des lieux de pratiques
spécialisés pour un
apprentissage optimal



Depuis 2022
Un BPJEPS Activités
Physiques pour Tous



A partir de 2023
Des modules de
compétences
complémentaires



Des formations
en alternance
ou continue



La poursuite d'étude
possible:
DEJEPS, BMF, DESJEPS, ...



Des outils innovants
adaptés aux **générations**
connectées



Des futurs employeurs :
Collectivités territoriales,
Associations sportives,
Maisons quartier, ...



Des formations
performantes
pour encadrer
des activités sportives



Une équipe
pédagogique
professionnelle



Une pédagogie
active, enrichie
et collaboratrice



Des formations
diplômantes
à **fort potentiel**
d'emplois



NOUS SOUTENIR C'EST...

- **Concourir** activement à la formation de jeunes éducateurs Normands
- **Accompagner** à l'insertion professionnelle de jeunes parfois en difficulté
- **Être acteur** de l'économie du territoire
- **S'unir** pour construire leur avenir
- **Contribuer** au déploiement de projets et outils pédagogiques innovants
- **Permettre** le suivi complet et individualisés de profils uniques
- **Optimiser** le maintien des exigences du Label Qualité « QUALIOPI »

L'ORGANISME DE FORMATION Q.R.M.

- forme les **futurs éducateurs Normands** qui **encadreront** des activités physiques pluridisciplinaires (*sports collectifs, de raquettes, d'opposition, de pleine nature, d'entretien corporel*) pour tous publics (*nos enfants, nos séniors*) en tous lieux, pour tous employeurs.

IMPÔT OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ENTREPRISES

PART PRINCIPALE 87%

PART "APPRENTISSAGE"
À DESTINATION DE
L'ORGANISME COLLECTEUR
NATIONAL = URSSAF

**CALCUL UNIQUE
DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE**
= 0,68%
de la Masse
Salariale

SOLDE 13%

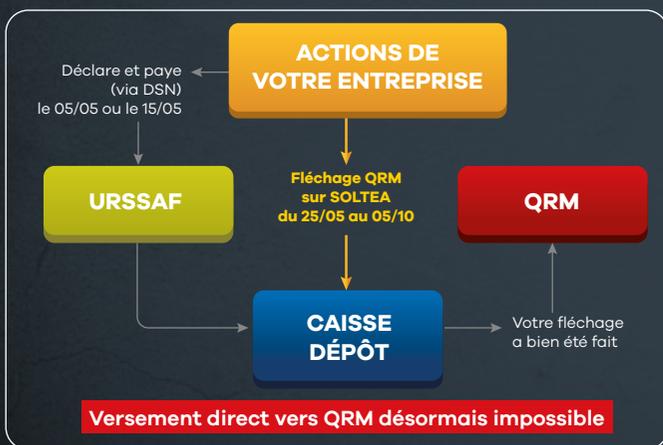
PART AVEC CHOIX DU
BÉNÉFICIAIRE
N°UAI QRM : 0763509B

COMMENT VERSER À QRM

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1 SEULE SOLUTION = LA PLATEFORME SOLTEA

1. Se connecter à SOLTEA (ou mandater votre cabinet comptable)
2. Identifier QRM = Établissement bénéficiaire
 - N°UAI QRM : 0763509B
 - SIRET : 78109164000024
3. Renseigner le % à flécher = QRM éligible au 100%



Pour notre suivi, merci de nous informer de votre accompagnement et de son montant : contact@qrm-asso.fr ou par le QR Code :



POUR VOUS ACCOMPAGNER

Cédric AUVRAY : 06 68 62 16 90 • **Secrétariat** : 02 35 62 17 27 • contact@qrm-asso.fr
Stade Amable-Lozai, 2 Rue Porte de Diane, 76140 Petit-Quevilly